

Communication sur la politique de coopération décentralisée –

Bilan de l'année 2008

Intervention de Françoise Winckler

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Depuis 1994, des collectivités telles que Grenoble, Romans-sur-Isère, Eybens, Gières, Saint-Priest, s'imposent comme les pionnières de la coopération décentralisée françaises dans les Territoires palestiniens. Elles sont en effet, les premières à se rapprocher de villes palestiniennes situées essentiellement dans le gouvernorat de Bethléem. La ville de Grenoble est d'ailleurs sans doute la première à signer une convention de coopération en 1996 avec les villes palestiniennes de Beit Jala et Beit Sahour. L'objectif de ces coopérations naissantes était d'apporter une aide au développement touristique de cette région.

Elles ont ensuite été suivies par de nombreuses collectivités françaises. On dénombre aujourd'hui 46 collectivités engagées en Palestine soit par le biais d'accords de coopération ou d'un jumelage. Parmi celles-ci, on compte un conseil régional (Provence Alpes-côtes d'Azur), trois conseils généraux (Bouches du Rhône, Seine St-Denis et Val de Marne), et une quarantaine de communes aux tailles diverses (de moins de 1000 habitants à plus d'un million).

Animées par la volonté de participer au processus de paix engagé au Proche-Orient, ces collectivités françaises ont vu dans leur action de coopération un outil au service du rapprochement et de la fraternité entre les peuples.

Les projets des collectivités françaises menés dans les Territoires palestiniens sont d'envergures diverses et portent sur différents domaines, souvent en lien avec leurs compétences et spécificités. Ainsi, elles interviennent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de la formation, de l'eau, de l'environnement....

Si l'on ne peut que soutenir les actions de coopérations décentralisées de la Région Centre, je regrette que mon intervention de l'année dernière n'ait pas

eu d'écho régional et que l'on n'ait eu peu de geste envers la Palestine.

L'aide que nous apportons aux associations, c'est bien, mais nous devons pouvoir développer des programmes de coopération décentralisée en Palestine et en Israël.

Si l'on n'a pas beaucoup de pouvoir en ce qui concerne les conflits, on pourrait agir en ce qui concerne les actions que nous avons déjà menées sur le terrain.

Je voudrais rappeler que la Région Centre se prévalait du titre de « Mécène de la Paix », lorsqu'elle avait participé à une action de la Mission 2000 en France pour la réalisation des Terrasses de la Nativité à Bethléem « Jardin de la Paix », cher au cœur de Jean-Paul Pigeat, alors directeur du Conservatoire de Chaumont, qui les avait imaginés et pour qui c'était une des réalisations dont il était le plus fier.

Que sont devenus ces jardins qui avaient été inaugurés en novembre 1999 par Michel Sapin ? « Les jardins de la Paix » réalisés avec l'Ecole de Jardins et d'Horticulture de Jericho qui avait été créée parallèlement. Qu'est-elle également devenue cette école ? La Région y avait participé pour 600 000 francs.

Monsieur le Président ne serait-il pas possible d'avoir des informations sur ces sujets lors d'une prochaine session ? Ne serait-il pas possible d'organiser une rencontre, une table ronde avec les associations et les représentants palestiniens en France.

Nous pourrions alors peut être envisagé une suite à donner.